

# L'Affaire Steinheil

### ALLAIRE ACCUSE TOUJOURS. — TARDIVEL NIE. — CURILOSES REVELATIONS.

Paris, 28 mai. — Nous avons publié le récit fait avant-hier par Allaire, devant M. Côme, juge d'instruction à Versailles, du soutien qu'il avait prêté à Tardivel dans l'affaire de l'impasse Ronsin.

Avant de procéder à une confrontation pour élucider ce mystère, M. le juge André, chargé d'un supplément d'information, a tenu à recueillir, lui-même, les déclarations d'Allaire, qui, avec Tardivel, avait été transféré dès jeudi soir, au Dépôt.

Dans le cabinet du juge, Allaire a refait, avec de nouveaux détails, le récit de la participation d'Allaire à l'affaire Steinheil.

Il ne voulait pas camoufler à Châteaufort. Pour lui donner un visage, Tardivel lui déclara qu'il avait joué un rôle actif dans le crime de l'impasse Ronsin.

Habitant une chambre, 169, rue de Valenciennes, en compagnie d'un artiste peintre, il pouvait, de sa fenêtre, épier tous les gestes des habitants de la villa, il fut chargé d'un espionnage en règle par quelqu'un qui fréquentait quotidiennement la famille Steinheil.

C'est au cours de cet espionnage qu'il aperçut que, le soir, à huit heures, il y avait à la fenêtre de sa chambre une lampe pour indiquer à ses visiteurs nocturnes qu'ils pouvaient se présenter.

Le soir où on devait « opérer » la lampe apparut et Tardivel voulut aller présenter les cartes. Mais il fut arrêté par la même mission que lui, mais il avait déjà commencé leur besogne. C'est alors qu'ils s'apprêtèrent pour aller à Châteaufort.

M. le juge André a été très étonné de ce que lui-même avait dit. C'est alors qu'ils s'apprêtèrent pour aller à Châteaufort.

M. le juge André a été très étonné de ce que lui-même avait dit. C'est alors qu'ils s'apprêtèrent pour aller à Châteaufort.

let, chez qui il affirme avoir passé, avec son cousin Rova, la soirée, entre huit heures et onze heures, déclarant au contraire, qu'il est revenu vers dix heures trente seulement, accompagné, comme la première fois, de son cousin.

Ignon se refuse à indiquer ce qu'il a fait pendant ce laps de temps, et il maintient sa première déclaration. Il a ajouté qu'il ne s'était pas rendu sur le pré du Bel-Edaf, contrairement à la déposition de M. Ancillotti, directeur du cirque, qui affirme l'y avoir vu.

# L'affaire Renard

### A propos de la mort de Courtois. — Le valet de pied était un monomane du mensonge.

Paris, 28 mai. — Notre confrère Jacques Dhur vient de se livrer, à Saint-Martin-de-Ré, à une enquête sur les derniers moments de Courtois, le complice de Renard dans le meurtre de M. Remy.

L'enquête de M. Jacques Dhur établit que le 2 mai, aux termes d'un rapport de M. Henriette, médecin du dépôt des forçats, Courtois était dans le coma. Et, le 5 mai, jour où, sans le reconnaître, il voyait son père, son état était allé s'aggraver toujours puisque, trois jours plus tard — le 8 — il mourut.

Courtois, conclut M. Jacques Dhur, n'a donc pu parler ni affirmer à son père, ni à son rédacteur qui l'accompagnait, que Renard était l'assassin de M. Remy.

Le médecin n'a confirmé ces faits, ajoute M. Jacques Dhur. Même confirmation, également, d'un irréprochable fonctionnaire, le gardien de Courtois, qui, lui-même, en avait eu la force, aurait empêché que, sur le crime qui l'avait amené là, il prononçât une seule parole. Il en avait reçu l'ordre formel de M. Robly, le distingué directeur du dépôt de Saint-Martin-de-Ré.

Le second point que cherche à établir M. Jacques Dhur, c'est que Courtois « était un monomane du mensonge ».

En dehors du témoignage du médecin sur lequel s'appuie M. Jacques Dhur, il apporte comme preuve le fait stupéfiant que Courtois aurait accusé l'auteur de la prison d'avoir voulu se livrer sur lui à des actes d'immonité.

Or, il y eut deux témoins de la visite de l'auteur d'un condamné italien du nom de Lodu, dont le lit se trouvait à 1 m. 50 de celui de Courtois, et un gardien nul, selon les règlements, regardant par les fenêtres.

Tous les deux ont affirmé que les accusations de Courtois n'étaient qu'un odieux mensonge.

Tel est le résultat de l'enquête que M. Jacques Dhur a faite à l'île de Ré.

# Conseil de Préfecture du Nord

### La protestation contre les élections de Denain repoussée

Dans son audience de vendredi, le Conseil de Préfecture a rendu un arrêt par lequel il rejette la protestation formée contre l'élection de la municipalité de Denain.

Il a également rejeté la protestation formée contre les élections de Sercus (arrondissement d'Hazebrouck).

# Après le Congrès de Lens

### LES ARDOISIERS ET LES MINEURS La fusion des deux fédérations. — Le syndicat Brouthoux définitivement exclu.

Une des questions les plus intéressantes du Congrès National des mineurs qui s'est tenu à Lens il y a quinze jours était celle de la fusion des fédérations nationales des mineurs et des ardoisiers.

On se souvient que cette question fut traitée en séance secrète et que tout ce que l'on put savoir des décisions prises ce fut que le Congrès s'était prononcé pour la fusion.

En ce qui concerne la question du syndicat de la Loire, le Congrès a voté à l'unanimité la résolution suivante qui fut acceptée également par les délégués de mineurs :

« Le Congrès, après avoir entendu les explications des camarades du Syndicat des mi-

neurs de la Loire et les délégués de la Fédération nationale des mineurs, déclare apprécier les concessions consenties de part et d'autre afin de réaliser l'unité minière si désirée des travailleurs du sous-sol, et les syndicats intéressés, à se mettre d'accord sur les différents qui paraissent encore à régler. Il a été décidé que cette union soit avant peu réalisée ; décide en outre, que dans le cas où l'entente ne pourrait se faire une commission arbitrale composée de mineurs et d'ardoisiers, pris en dehors des organisations intéressées, sera de résoudre le conflit au mieux de l'intérêt général de la corporation.

« Les syndicats intéressés pourront se faire représenter par des délégués lesquels n'auront que voix consultative. »

Le Congrès passe ensuite à l'examen des réserves et conditions faites par la Fédération nationale des mineurs dans son ordre du jour du Congrès de Lens des 12 mai et jours suivants.

Cet ordre du jour avec la suppression des mots « mieux obligent » acceptés par les délégués des mineurs est voté par l'unanimité du Congrès.

« Le Congrès national des mineurs, après avoir entendu le camarade Gemin, et examiné la proposition de la Fédération des ardoisiers, se déclare ému par le fait que cette union des deux organisations en une seule Fédération d'industrie.

« Pour faciliter et activer cette fusion, et la faire accepter par les syndicats mineurs fédérés, il serait nécessaire que la Fédération des ardoisiers démontre son esprit unitaire.

« 1. En ne réadmettant pas dans son sein la Fédération syndicale des mineurs du Pas-de-Calais, radiée du Comité fédéral pour cause de non paiement ;

« 2. En invitant, ou mieux en obligeant le syndicat des mineurs de la Loire, affilié à sa fédération de métier, d'avoir à faire réintégrer par ses membres les syndicats appartenant à la Fédération nationale des mineurs ;

« 3. En insérant dans les statuts unitaires que la Fédération de la mine d'industrie ne pourrait exister dans la même localité ;

« 4. La Fédération des mineurs s'engage à mettre à l'étude des syndicats des mineurs la réalisation de cette fusion par un congrès unitaire des deux fédérations.

Le Congrès, sur un accord avec les représentants de la Fédération nationale des mineurs, règle de quelle façon se feront les pourparlers entre les comités des deux fédérations pour l'établissement d'un projet de statut à soumettre au Congrès unitaire.

# La Grève des Inscrits

### CINQUANTE PAQUEBOTS, QUATRE MILLE PASSAGERS ATTENDENT LA FIN DE LA GRÈVE.

Marseille, 28 mai. — La situation reste la même. Le nombre des navires désarmés grandit chaque jour.

Il y en a à l'heure actuelle cinquante.

Aucun navire n'est parti de son port d'origine, le « Gaulois » qui se rendra à Port Vendres avec un équipage de fortune.

Les services postaux ont continué de fonctionner suivant l'horaire établi.

Le contre-torpilleur « Cogné » est parti pour Oran, le « Contelas » pour Philippeville, et l'« Archibald » est arrivé d'Alger à dix heures ce matin avec le courrier.

Le travail a diminué sensiblement sur les quais principalement au charbon.

# LES PASSAGERS TIENNENT UN MEE-TING A LA PREFECTURE.

Les passagers en panne à Marseille par suite de cette grève, poursuivent leurs démarches pour essayer de se faire rapatrier soit par la Bourse, soit par la Préfecture. La délégation fut reçue par le chef de cabinet qui n'a pu que lui faire connaître que la Préfecture n'avait reçu aucune réponse au sujet du rapatriement des passagers. Ces derniers, fort mécontents, ont tenu dans les antichambres préfectorales, devant les huissiers avertis, une sorte de réunion publique au cours de laquelle il a été décidé d'adresser au président du conseil le télégramme suivant :

« Président Conseil, Paris.

« Les passagers en détresse par suite de la grève au nombre de plus d'un million, dont la plupart se trouvent dans le plus complet dénuement, prient instamment M. le Président du Conseil d'intervenir d'urgence auprès de son collègue de la marine pour assurer leur transport dans le plus bref délai possible et d'accorder des secours immédiats aux nécessiteux.

LES PASSAGERS S'ADRESSENT AUX INSCRITS

Les passagers ont quitté la Préfecture à 5 heures, mécontents de n'avoir pas reçu de réponse satisfaisante. Ils ont décidé de se rendre à la Bourse du Travail pour demander aux inscrits maritimes eux-mêmes de trouver le moyen de les rapatrier.

M. Rivelli prévenu, vint à leur rencontre et les pria de monter dans l'une des salles au premier étage où se trouvait le conseil d'administration des inscrits maritimes.

La fin des passagers exposa la situation de la grève et demanda le rapatriement de tous les inscrits de bord tournés vers le gouvernement a-t-il dit.

Le préfet a télégraphié trois fois à Paris et il n'a pas obtenu de réponse.

Nous avons pensé alors que ce n'était pas aux potentats que nous devions nous adresser mais que ceux qui souffrent nos misères étaient plus à même de nous comprendre. Nous avons dit : il faut aller voir les inscrits, nous connaissons leur cœur, ils nous donneront satisfaction, nous leur demandons de se reprendre pour un seul jour le travail afin de nous permettre de rentrer chez nous, vous montrerez ainsi à la France entière que vous avez du cœur. Il est bien entendu que le navire sur lequel vous nous rapatrierez n'emportera pas de munitions.

M. RIVELLI a répondu que les inscrits maritimes étaient navrés par la situation faite aux passagers en panne à Marseille.

Pour ce qui nous concerne nous consentons très volontiers à renouveler la proposition que nous avons faite lors des précédentes grèves, à savoir de même avoir des chances de parvenir à leur destination si nous sommes accompagnés d'une délégation des inscrits. M. le préfet leur a dit qu'il ne lui était pas possible de réquisitionner un navire mais que la proposition des inscrits maritimes pouvait tout de même avoir des chances de succès si les passagers faisaient auprès du syndicat de l'armement une démarche analogue à celle qu'ils venaient de lui faire.

Les passagers ont décidé de faire une démarche auprès de M. le comte Armand, président du Syndicat marseillais de l'armement, dès demain matin.

Des secours seront distribués demain matin aux passagers nécessiteux.

# DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

# Le Trafic des Grâces

### LE JUGE INTERROGÉ LE CAPITAINE MARIK

Paris, 28 mai. — L'interrogatoire du capitaine Marik, par le juge d'instruction, a porté surtout sur ses relations avec l'agent d'affaires Grenier.

Il dit que Grenier par ses relations lui fut d'une grande utilité. En 1901, lorsqu'il occupa de sa nomination de rapporteur auprès du Conseil de guerre, Grenier le conduisit souvent à la Chambre, le présentant à de nombreux députés. C'est Grenier qui occupait les nombreuses relations dont il avait besoin et les obtenait des députés qui pouvaient lui être utiles.

M. le capitaine Marik s'aperçut que M. Grenier pouvait devenir dangereux pour le prestige de l'uniforme militaire, car il était trop entreprenant et les relations entre les deux hommes devinrent de plus en plus rares.

M. Marik cita les noms de plusieurs parlementaires à qui Grenier l'avait présenté.

Il protesta contre toutes les accusations portées contre lui et déclara que son innocence serait rapidement reconnue.

L'avocat de Marik a l'intention de déposer demain une demande de liberté provisoire en faveur de son client.

# Les scandales de la Marine

### LE COMMANDANT ARCHIMBAUD DE POUILLE LES PAPIERS DE M. DUPONT. — LA PROBE DURE QUI SERA SUIVIE.

Paris, 28 mai. — Le commandant Archimbaud, rapporteur près le conseil de guerre permanent de Cherbourg, a commencé, après-midi vers quatre heures, le dépôt des papiers de M. Dupont.

Les scellés ont été brisés en présence de l'ancien chef de cabinet de M. Thomson. Lorsque les officiers instructeurs auront terminé leur enquête, ils en feront connaître les résultats au ministre qui prendra alors telle décision que comportera la situation.

Pour le moment, MM. Archimbaud et Guizard ont les pouvoirs discrétionnaires de tout juge d'instruction et après le code de justice maritime en effet, le rapporteur procède aux interrogatoires et entend les témoins déserte les commissions rogatoires et fait les autres actes de l'instruction.

Celle-ci, une fois terminée, le rapporteur adresse les pièces à son rapport au commandant du gouvernement qui transmet le dossier annoté par lui à l'autorité ayant ordonné l'information.

Dans le cas actuel M. Dupont étant officier supérieur, l'ordre d'information ne pouvait émaner que du ministre de la marine, M. A. Picard, étant directement et non par appel soit à rendre une ordonnance de non-lieu, soit à donner l'ordre de mise en jugement ; dans ce cas il nommera les membres du conseil de guerre au vu du bordereau de l'ancien chef de cabinet de M. Thomson sera composé d'un général, d'un président de chambre amiral et de deux capitaines de vaisseau.

# Le Congrès unitaire de la Métallurgie

Paris, 28 mai. — Suivant une décision du conseil d'administration tenu à Marseille le 26 mai dernier, le secrétaire général a convoqué tous les syndicats adhérents aux fédérations des mouleurs, des mécaniciens et des métallurgistes à un congrès qui doit se tenir à Paris le 30 mai.

Ce congrès s'est ouvert ce matin à la Bourse du travail, en présence de 153 délégués représentant environ 18.000 syndiqués.

Les syndicats adhérents à l'Union fédérale des ouvriers métallurgistes ont à peu près tous répondu à la convocation ; au contraire six seulement des syndicats adhérents à la Fédération des mécaniciens ont envoyé des délégués.

Toute la première séance a été consacrée à la vérification des mandats.

Le congrès durera trois jours.

# Le Vime Congrès de la Paix s'ouvre demain

Paris, 28 mai. — Le sixième congrès national de la paix par le droit tendra ses assises à Reims les 30 et 31 mai, et 1er et 2 juin prochain.

Le congrès est placé sous la présidence d'honneur de MM. Loubet, Passy, Frédéric, Aristide, Briand, Ruau, Barthou, Pichon, etc.

M. Léon Bourgeois, ancien ministre, premier délégué de la France aux conférences de La Haye, présidera effectivement les travaux du congrès.

De la circulaire rédigée par la délégation permanente nous extrayons les passages suivants qui résument l'esprit même du congrès :

« Toute la question sociale est dominée par la question de la paix et de la guerre. On a dit, en renouvelant une formule célèbre : il y a trois états pour la Société : l'état de guerre, l'état de paix armée, l'état de paix juridique. »

Le premier déchaîne tous les maux, le second compromet toutes les réformes, le troisième assure tous les progrès.

La meilleure part de la tâche que doivent mener à bien ceux qui ont la charge de notre politique extérieure, c'est le développement de l'organisation juridique de la paix comme la constitution du droit international, l'extension de l'arbitrage et des méthodes juridiques qui la complètent. C'est par là que la France établira son influence et trouvera son avenir.

# La mutinerie de Toulon

### La Condamnation

Toulon, 28 mai. — Les débats sur l'affaire de la mutinerie au sé de dépôt des équipages, se sont terminés à 4 heures.

Le conseil de guerre a condamné à l'annuité les matelots Jean Herique, à 5 ans de travaux publics, Alexis Guillardier à 10 mois de prison, Emile Luho à 6 mois de prison.

# La Crise Minière Anglaise

### Lock-out prochain dans les houillères du pays de Galles

Londres, 28 mai. — La situation dans les Galles du Sud ne paraît pas devoir s'améliorer. C'est demain que les ouvriers mineurs recevront officiellement un avis les informant que les contrats entre patrons et ouvriers seront caducs le 30 juin prochain.

Comme nous l'avons déjà annoncé, c'est à cause de l'entrée en vigueur de la loi de huit heures que les patrons ont pris cette décision.

Non moins de 150.000 ouvriers, dans les trois comtés de Charnorgan, Monmouth et Carmarthen, en subissant les conséquences. Depuis quelque temps, les représentants des patrons et des ouvriers étaient en pourparlers en vue d'établir une base nouvelle sous le régime que la loi de huit heures établira le 1er juillet prochain. Mais ces négociations n'ont pas encore abouti et paraissent d'ailleurs bien compromises.

# LA SANTÉ DU GÉNÉRAL ANDRÉ

Paris, 28 mai. — L'état de santé du général André, ancien ministre de la guerre donne quelques inquiétudes.

M. André, qui était à Nice auprès de son fils, également malade, a été appelé auprès du général.

Personne n'est reçu chez l'ancien ministre qui habite actuellement sa propriété de Gilly-les-Vougeot (Côte-d'Or).

# Le Congrès des Inscrits

### LES PASSAGERS TIENNENT UN MEE-TING A LA PREFECTURE.

Les passagers en panne à Marseille par suite de cette grève, poursuivent leurs démarches pour essayer de se faire rapatrier soit par la Bourse, soit par la Préfecture. La délégation fut reçue par le chef de cabinet qui n'a pu que lui faire connaître que la Préfecture n'avait reçu aucune réponse au sujet du rapatriement des passagers. Ces derniers, fort mécontents, ont tenu dans les antichambres préfectorales, devant les huissiers avertis, une sorte de réunion publique au cours de laquelle il a été décidé d'adresser au président du conseil le télégramme suivant :

« Président Conseil, Paris.

« Les passagers en détresse par suite de la grève au nombre de plus d'un million, dont la plupart se trouvent dans le plus complet dénuement, prient instamment M. le Président du Conseil d'intervenir d'urgence auprès de son collègue de la marine pour assurer leur transport dans le plus bref délai possible et d'accorder des secours immédiats aux nécessiteux.

LES PASSAGERS S'ADRESSENT AUX INSCRITS

Les passagers ont quitté la Préfecture à 5 heures, mécontents de n'avoir pas reçu de réponse satisfaisante. Ils ont décidé de se rendre à la Bourse du Travail pour demander aux inscrits maritimes eux-mêmes de trouver le moyen de les rapatrier.

M. Rivelli prévenu, vint à leur rencontre et les pria de monter dans l'une des salles au premier étage où se trouvait le conseil d'administration des inscrits maritimes.

La fin des passagers exposa la situation de la grève et demanda le rapatriement de tous les inscrits de bord tournés vers le gouvernement a-t-il dit.

Le préfet a télégraphié trois fois à Paris et il n'a pas obtenu de réponse.

Nous avons pensé alors que ce n'était pas aux potentats que nous devions nous adresser mais que ceux qui souffrent nos misères étaient plus à même de nous comprendre. Nous avons dit : il faut aller voir les inscrits, nous connaissons leur cœur, ils nous donneront satisfaction, nous leur demandons de se reprendre pour un seul jour le travail afin de nous permettre de rentrer chez nous, vous montrerez ainsi à la France entière que vous avez du cœur. Il est bien entendu que le navire sur lequel vous nous rapatrierez n'emportera pas de munitions.

M. RIVELLI a répondu que les inscrits maritimes étaient navrés par la situation faite aux passagers en panne à Marseille.

Pour ce qui nous concerne nous consentons très volontiers à renouveler la proposition que nous avons faite lors des précédentes grèves, à savoir de même avoir des chances de parvenir à leur destination si nous sommes accompagnés d'une délégation des inscrits. M. le préfet leur a dit qu'il ne lui était pas possible de réquisitionner un navire mais que la proposition des inscrits maritimes pouvait tout de même avoir des chances de succès si les passagers faisaient auprès du syndicat de l'armement une démarche analogue à celle qu'ils venaient de lui faire.

Les passagers ont décidé de faire une démarche auprès de M. le comte Armand, président du Syndicat marseillais de l'armement, dès demain matin.

Des secours seront distribués demain matin aux passagers nécessiteux.

# LES REVENDEURS DE MINEURS Une démarche aux ministères

On sait que dans sa dernière séance, le Congrès national des mineurs tenu à Lens, décida d'envoyer aux Ministères du Travail, des Travaux Publics, et de la Justice une délégation qui avait pour mission de demander aux pouvoirs publics de donner satisfaction aux revendications formulées par les délégués des travailleurs du sous-sol.

Cette délégation, composée des citoyens Merzet, Bartuel, Turrel, Bertou et Cahala, accompagnés de deux conseillers, s'est constituée le 17 mai auprès de Briand, ministre de la Justice et de Viviani, ministre du Travail.

Les délégués ont expliqué aux deux ministres les désirs et les besoins de la corporation minière sur les diverses questions se rapportant à leur ministère respectif : retraites, caisse de secours, million des mineurs, journée de huit heures, suppression de la saisie-arrêt, cumul des pensions d'accident et de retraite.

Notamment sur la question des retraites les délégués ont particulièrement insisté.

Viviani a demandé à la délégation de vouloir bien lui faire parvenir au plus tôt le rapport sur cette question adopté au congrès de Lens, avec tous les détails complémentaires précis les transformations que désiraient obtenir les mineurs, concernant cette question des retraites et voir la solution qui pourrait lui être donnée.

Au Ministère des travaux publics la délégation n'ayant pu être reçue avant le 30 mai au matin et les délégués ayant besoin de rentrer dans leur milieu, le bureau national fera parvenir aux Travaux publics les rapports concernant les questions qui devaient être soumises à M. Barthou.

# LES REVENDEURS DE MINEURS Une démarche aux ministères

On sait que dans sa dernière séance, le Congrès national des mineurs tenu à Lens, décida d'envoyer aux Ministères du Travail, des Travaux Publics, et de la Justice une délégation qui avait pour mission de demander aux pouvoirs publics de donner satisfaction aux revendications formulées par les délégués des travailleurs du sous-sol.

Cette délégation, composée des citoyens Merzet, Bartuel, Turrel, Bertou et Cahala, accompagnés de deux conseillers, s'est constituée le 17 mai auprès de Briand, ministre de la Justice et de Viviani, ministre du Travail.

Les délégués ont expliqué aux deux ministres les désirs et les besoins de la corporation minière sur les diverses questions se rapportant à leur ministère respectif : retraites, caisse de secours, million des mineurs, journée de huit heures, suppression de la saisie-arrêt, cumul des pensions d'accident et de retraite.

Notamment sur la question des retraites les délégués ont particulièrement insisté.

Viviani a demandé à la délégation de vouloir bien lui faire parvenir au plus tôt le rapport sur cette question adopté au congrès de Lens, avec tous les détails complémentaires précis les transformations que désiraient obtenir les mineurs, concernant cette question des retraites et voir la solution qui pourrait lui être donnée.

Au Ministère des travaux publics la délégation n'ayant pu être reçue avant le 30 mai au matin et les délégués ayant besoin de rentrer dans leur milieu, le bureau national fera parvenir aux Travaux publics les rapports concernant les questions qui devaient être soumises à M. Barthou.

# LES REVENDEURS DE MINEURS Une démarche aux ministères

On sait que dans sa dernière séance, le Congrès national des mineurs tenu à Lens, décida d'envoyer aux Ministères du Travail, des Travaux Publics, et de la Justice une délégation qui avait pour mission de demander aux pouvoirs publics de donner satisfaction aux revendications formulées par les délégués des travailleurs du sous-sol.

Cette délégation, composée des citoyens Merzet, Bartuel, Turrel, Bertou et Cahala, accompagnés de deux conseillers, s'est constituée le 17 mai auprès de Briand, ministre de la Justice et de Viviani, ministre du Travail.

Les délégués ont expliqué aux deux ministres les désirs et les besoins de la corporation minière sur les diverses questions se rapportant à leur ministère respectif : retraites, caisse de secours, million des mineurs, journée de huit heures, suppression de la saisie-arrêt, cumul des pensions d'accident et de retraite.

Notamment sur la question des retraites les délégués ont particulièrement insisté.

Viviani a demandé à la délégation de vouloir bien lui faire parvenir au plus tôt le rapport sur cette question adopté au congrès de Lens, avec tous les détails complémentaires précis les transformations que désiraient obtenir les mineurs, concernant cette question des retraites et voir la solution qui pourrait lui être donnée.

Au Ministère des travaux publics la délégation n'ayant pu être reçue avant le 30 mai au matin et les délégués ayant besoin de rentrer dans leur milieu, le bureau national fera parvenir aux Travaux publics les rapports concernant les questions qui devaient être soumises à M. Barthou.

# LES REVENDEURS DE MINEURS Une démarche aux ministères

On sait que dans sa dernière séance, le Congrès national des mineurs tenu à Lens, décida d'envoyer aux Ministères du Travail, des Travaux Publics, et de la Justice une délégation qui avait pour mission de demander aux pouvoirs publics de donner satisfaction aux revendications formulées par les délégués des travailleurs du sous-sol.

Cette délégation, composée des citoyens Merzet, Bartuel, Turrel, Bertou et Cahala, accompagnés de deux conseillers, s'est constituée le 17 mai auprès de Briand, ministre de la Justice et de Viviani, ministre du Travail.

Les délégués ont expliqué aux deux ministres les désirs et les besoins de la corporation minière sur les diverses questions se rapportant à leur ministère respectif : retraites, caisse de secours, million des mineurs, journée de huit heures, suppression de la saisie-arrêt, cumul des pensions d'accident et de retraite.

Notamment sur la question des retraites les délégués ont particulièrement insisté.

Viviani a demandé à la délégation de vouloir bien lui faire parvenir au plus tôt le rapport sur cette question adopté au congrès de Lens, avec tous les détails complémentaires précis les transformations que désiraient obtenir les mineurs, concernant cette question des retraites et voir la solution qui pourrait lui être donnée.

Au Ministère des travaux publics la délégation n'ayant pu être reçue avant le 30 mai au matin et les délégués ayant besoin de rentrer dans leur milieu, le bureau national fera parvenir aux Travaux publics les rapports concernant les questions qui devaient être soumises à M. Barthou.

# LES REVENDEURS DE MINEURS Une démarche aux ministères

On sait que dans sa dernière séance, le Congrès national des mineurs tenu à Lens, décida d'envoyer aux Ministères du Travail, des Travaux Publics, et de la Justice une délégation qui avait pour mission de demander aux pouvoirs publics de donner satisfaction aux revendications formulées par les délégués des travailleurs du sous-sol.

Cette délégation, composée des citoyens Merzet, Bartuel, Turrel, Bertou et Cahala, accompagnés de deux conseillers, s'est constituée le 17 mai auprès de Briand, ministre de la Justice et de Viviani, ministre du Travail.

Les délégués ont expliqué aux deux ministres les désirs et les besoins de la corporation minière sur les diverses questions se rapportant à leur ministère respectif : retraites, caisse de secours, million des mineurs, journée de huit heures, suppression de la saisie-arrêt, cumul des pensions d'accident et de retraite.

Notamment sur la question des retraites les délégués ont particulièrement insisté.

Viviani a demandé à la délégation de vouloir bien lui faire parvenir au plus tôt le rapport sur cette question adopté au congrès de Lens, avec tous les détails complémentaires précis les transformations que désiraient obtenir les mineurs, concernant cette question des retraites et voir la solution qui pourrait lui être donnée.

Au Ministère des travaux publics la délégation n'ayant pu être reçue avant le 30 mai au matin et les délégués ayant besoin de rentrer dans leur milieu, le bureau national fera parvenir aux Travaux publics les rapports concernant les questions qui devaient être soumises à M. Barthou.

# LES REVENDEURS DE MINEURS Une démarche aux ministères

On sait que dans sa dernière séance, le Congrès national des mineurs tenu à Lens, décida d'envoyer aux Ministères du Travail, des Travaux Publics, et de la Justice une délégation qui avait pour mission de demander aux pouvoirs publics de donner satisfaction aux revendications formulées par les délégués des travailleurs du sous-sol.

Cette délégation, composée des citoyens Merzet, Bartuel, Turrel, Bertou et Cahala, accompagnés de deux conseillers, s'est constituée le 17 mai auprès de Briand, ministre de la Justice et de Viviani, ministre du Travail.

Les délégués ont expliqué aux deux ministres les désirs et les besoins de la corporation minière sur les diverses questions se rapportant à leur ministère respectif : retraites, caisse de secours, million des mineurs, journée de huit heures, suppression de la saisie-arrêt, cumul des pensions d'accident et de retraite.

Notamment sur la question des retraites les délégués ont particulièrement insisté.

Viviani a demandé à la délégation de vouloir bien lui faire parvenir au plus tôt le rapport sur cette question adopté au congrès de Lens, avec tous les détails complémentaires précis les transformations que désiraient obtenir les mineurs, concernant cette question des retraites et voir la solution qui pourrait lui être donnée.

Au Ministère des travaux publics la délégation n'ayant pu être reçue avant le 30 mai au matin et les délégués ayant besoin de rentrer dans leur milieu, le bureau national fera parvenir aux Travaux publics les rapports concernant les questions qui devaient être soumises à M. Barthou.

# LES REVENDEURS DE MINEURS Une démarche aux ministères

On sait que dans sa dernière séance, le Congrès national des mineurs tenu à Lens, décida d'envoyer aux Ministères du Travail, des Travaux Publics, et de la Justice une délégation qui avait pour mission de demander aux pouvoirs publics de donner satisfaction aux revendications formulées par les délégués des travailleurs du sous-sol.

Cette délégation, composée des citoyens Merzet, Bartuel, Turrel, Bertou et Cahala, accompagnés de deux conseillers, s'est constituée le 17 mai auprès de Briand, ministre de la Justice et de Viviani, ministre du Travail.

Les délégués ont expliqué aux deux ministres les désirs et les besoins de la corporation minière sur les diverses questions se rapportant à leur ministère respectif : retraites, caisse de secours, million des mineurs, journée de huit heures, suppression de la saisie-arrêt, cumul des pensions d'accident et de retraite.

Notamment sur la question des retraites les délégués ont particulièrement insisté.

Viviani a demandé à la délégation de vouloir bien lui faire parvenir au plus tôt le rapport sur cette question adopté au congrès de Lens, avec tous les détails complémentaires précis les transformations que désiraient obtenir les mineurs, concernant cette question des retraites et voir la solution qui pourrait lui être donnée.

Au Ministère des travaux publics la délégation n'ayant pu être reçue avant le 30 mai au matin et les délégués ayant besoin de rentrer dans leur milieu, le bureau national fera parvenir aux Travaux publics les rapports concernant les questions qui devaient être soumises à M. Barthou.

# LES REVENDEURS DE MINEURS Une démarche aux ministères

On sait que dans sa dernière séance, le Congrès national des mineurs tenu à Lens, décida d'envoyer aux Ministères du Travail, des Travaux Publics, et de la Justice une délégation qui avait pour mission de demander aux pouvoirs publics de donner satisfaction aux revendications formulées par les délégués des travailleurs du sous-sol.

Cette délégation, composée des citoyens Merzet, Bartuel, Turrel, Bertou et Cahala, accompagnés de deux conseillers, s'est constituée le 17 mai auprès de Briand, ministre de la Justice et de Viviani, ministre du Travail.

Les délégués ont expliqué aux deux ministres les désirs et les besoins de la corporation minière sur les diverses questions se rapportant à leur ministère respectif : retraites, caisse de secours, million des mineurs, journée de huit heures, suppression de la saisie-arrêt, cumul des pensions d'accident et de retraite.

Notamment sur la question des retraites les délégués ont particulièrement insisté.

Viviani a demandé à la délégation de vouloir bien lui faire parvenir au plus tôt le rapport sur cette question adopté au congrès de Lens, avec tous les détails complémentaires précis les transformations que désiraient obtenir les mineurs, concernant cette question des retraites et voir la solution qui pourrait lui être donnée.

Au Ministère des travaux publics la délégation n'ayant pu être reçue avant le 30 mai au matin et les délégués ayant besoin de rentrer dans leur milieu, le bureau national fera parvenir aux Travaux publics les rapports concernant les questions qui devaient être soumises à M. Barthou.

# LES REVENDEURS DE MINEURS Une démarche aux ministères

On sait que dans sa dernière séance, le Congrès national des mineurs tenu à Lens, décida d'envoyer aux Ministères du Travail, des Travaux Publics, et de la Justice une délégation qui avait pour mission de demander aux pouvoirs publics de donner satisfaction aux revendications formulées par les délégués des travailleurs du sous-sol.

Cette délégation, composée des citoyens Merzet, Bartuel, Turrel, Bertou et Cahala, accompagnés de deux conseillers, s'est constituée le 17 mai auprès de Briand, ministre de la Justice et de Viviani, ministre du Travail.

Les délégués ont expliqué aux deux ministres les désirs et les besoins de la corporation minière sur les diverses questions se rapportant à leur ministère respectif : retraites, caisse de secours, million des mineurs, journée de huit heures, suppression de la saisie-arrêt, cumul des pensions d'accident et de retraite.

Notamment sur la question des retraites les délégués ont particulièrement insisté.

Viviani a demandé à la délégation de vouloir bien lui faire parvenir au plus tôt le rapport sur cette question adopté au congrès de Lens, avec tous les détails complémentaires précis les transformations que désiraient obtenir les mineurs, concernant cette question des retraites et voir la solution qui pourrait lui être donnée.

Au Ministère des travaux publics la délégation n'ayant pu être reçue avant le 30 mai au matin et les délégués ayant besoin de rentrer dans leur milieu, le bureau national fera parvenir aux Travaux publics les rapports concernant les questions qui devaient être soumises à M. Barthou.

# LES REVENDEURS DE MINEURS Une démarche aux ministères

On sait que dans sa dernière séance, le Congrès national des mineurs tenu à Lens, décida d'envoyer aux Ministères du Travail, des Travaux Publics, et de la Justice une délégation qui avait pour mission de demander aux pouvoirs publics de donner satisfaction aux revendications formulées par les délégués des travailleurs du sous-sol.

Cette délégation, composée des citoyens Merzet, Bartuel, Turrel, Bertou et Cahala, accompagnés de deux conseillers, s'est constituée le 17 mai auprès de Briand, ministre de la Justice et de Viviani, ministre du Travail.

Les délégués ont expliqué aux deux ministres les désirs et les besoins de la corporation minière sur les diverses questions se rapportant à leur ministère respectif : retraites, caisse de secours, million des mineurs, journée de huit heures, suppression de la saisie-arrêt, cumul des pensions d'accident et de retraite.

Notamment sur la question des retraites les délégués ont particulièrement insisté.

Viviani a demandé à la délégation de vouloir bien lui faire parvenir au plus tôt le rapport sur cette question adopté au congrès de Lens, avec tous les détails complémentaires précis les transformations que désiraient obtenir les mineurs, concernant cette question des retraites et voir la solution qui pourrait lui être donnée.

Au Ministère des travaux publics la délégation n'ayant pu être reçue avant le 30 mai au matin et les délégués ayant besoin de rentrer dans leur milieu, le bureau national fera parvenir aux Travaux publics les rapports concernant les questions qui devaient être soumises à M. Barthou.

# LES REVENDEURS DE MINEURS Une démarche aux ministères

On sait que dans sa dernière séance, le Congrès national des mineurs tenu à Lens, décida d'envoyer aux Ministères du Travail, des Travaux Publics, et de la Justice une délégation qui avait pour mission de demander aux pouvoirs publics de donner satisfaction aux revendications formulées par les délégués des travailleurs du sous-sol.

Cette délégation, composée des citoyens Merzet, Bartuel, Turrel, Bertou et Cahala, accompagnés de deux conseillers, s'est constituée le 17 mai auprès de Briand, ministre de la Justice et de Viviani, ministre du Travail.

Les délégués ont expliqué aux deux ministres les désirs et les besoins de la corporation minière sur les diverses questions se rapportant à leur ministère respectif : retraites, caisse de secours, million des mineurs, journée de huit heures, suppression de la saisie-arrêt, cumul des pensions d'accident et de retraite.

Notamment sur la question des retraites les délégués ont particulièrement insisté.

Viviani a demandé à la délégation de vouloir bien lui faire parvenir au plus tôt le rapport sur cette question adopté au congrès de Lens, avec tous les détails complémentaires précis les transformations que désiraient obtenir les mineurs, concernant cette question des retraites et voir la solution qui pourrait lui être donnée.

Au Ministère des travaux publics la délégation n'ayant pu être reçue avant le 30 mai au matin et les délégués ayant besoin de rentrer dans leur milieu, le bureau national fera parvenir aux Travaux publics les rapports concernant les questions qui devaient être soumises à M. Barthou.

# LES REVENDEURS DE MINEURS Une démarche aux ministères

On sait que dans sa dernière séance, le Congrès national des mineurs tenu à Lens, décida d'envoyer aux Ministères du Travail, des Travaux Publics, et de la Justice une délégation qui avait pour mission de demander aux pouvoirs publics de donner satisfaction aux revendications formulées par les délégués des travailleurs du sous-sol.

Cette délégation, composée des citoyens Merzet, Bartuel, Turrel, Bertou et Cahala, accompagnés de deux conseillers, s'est constituée le 17 mai auprès de Briand, ministre de la Justice et de Viviani, ministre du Travail.

Les délégués ont expliqué aux deux ministres les désirs et les besoins de la corporation minière sur les diverses questions se rapportant à leur ministère respectif : retraites, caisse de secours, million des mineurs, journée de huit heures, suppression de la saisie-arrêt, cumul des pensions d'accident et de retraite.

Notamment sur la question des retraites les délégués ont particulièrement insisté.

Viviani a demandé à la délégation de vouloir bien lui faire parvenir au plus tôt le rapport sur cette question adopté au congrès de Lens, avec tous les détails complémentaires précis les transformations que désiraient obtenir les mineurs, concernant cette question des retraites et voir la solution qui pourrait lui être donnée.

Au Ministère des travaux publics la délégation n'ayant pu être reçue avant le 30 mai au matin et les délégués ayant besoin de rentrer dans leur milieu, le bureau national fera parvenir aux Travaux publics les rapports concernant les questions qui devaient être soumises à M. Barthou.